

MANUEL

DE

# DRIT ADMINISTRATIF

Organisation administrative — Travaux publics  
Assistance publique — Domaine public  
Impôts — Contentieux

PAR

**Félix MOREAU**

PROFESSEUR DE DROIT ADMINISTRATIF A L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE



PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

**HERBERT FONTEMOING, ÉDITEUR**

MEMBRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROUME  
INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE DU QUAI  
de Conti, de France et de l'École Normale Supérieure

4, RUE LE GOFF, 4

1906

Donner

# TABLE DES MATIÈRES

---

	Page
<b>PRÉLIMINAIRES</b> .....	1
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup> — Objet et caractères du Droit administratif français. Résumé historique.</b> .....	1
§ 1. — <b>Objet du Droit administratif français</b> .....	1
§ 2. — <b>Caractères dominants du Droit administratif français.</b> .....	3
§ 3. — <b>Esquisse historique.</b> .....	5
<b>CHAPITRE II. — Sources du Droit administratif français.</b> .....	13
§ 1. — <b>Sources officielles.</b> .....	13
I. <b>La Loi.</b> .....	13
II. <b>Le Règlement.</b> .....	15
§ 2. — <b>Sources coutumières.</b> .....	20
§ 3. — <b>Monuments et recueils de textes.</b> .....	27
<b>PREMIÈRE PARTIE : Théorie générale des personnes administratives.</b> .....	30
<b>CHAPITRE III. — Généralités.</b> .....	30
<b>CHAPITRE IV. — Les services publics.</b> .....	35
<b>CHAPITRE V. — Les droits des personnes administratives.</b> .....	60
§ 1. — <b>Distinction des droits de puissance publique et des droits de personne privée.</b> .....	60
I. <b>Les droits de puissance publique.</b> .....	60
1 <sup>o</sup> <b>Caractères généraux.</b> .....	60
2 <sup>o</sup> <b>Classification des droits de puissance publique.</b> .....	60

3° L'exercice des droits attribués aux personnes publiques et négatives de l'administration.	
II. Droit de personnes privées.	
§ 2. La jouissance des droits attribués aux personnes administratives. — La décentralisation.	99
§ 3. — L'exercice des droits attribués aux personnes administratives. — La tutelle administrative. — Les spécialités.	105
§ 4. — Les simples intérêts des personnes administratives.	114
CHAPITRE VI. — Obligations des personnes administratives.	116
CHAPITRE VII. — Les actes des personnes administratives.	116
CHAPITRE VIII. — Les actions des personnes administratives.	140
CHAPITRE IX. — Les agents des personnes administratives.	151
§ 1. — Généralités.	151
2. — Les Assemblées.	159
3. — Les Agents uniques.	167
a) Distinction des fonctionnaires et des employés.	
b) Des Fonctionnaires.	171
1° Autorité de l'Etat sur les fonctionnaires.	171
2° Droits des fonctionnaires à l'égard de l'Etat.	183
3° Fonctionnaires ayant un état.	183
4° Responsabilité des fonctionnaires.	183
c) Des employés.	183
d) Agents du Département.	185
e) Agents de la Commune.	197
DEUXIEME PARTIE : Organisation des personnes administratives.	201
CHAPITRE X. — Organisation de l'Etat.	201
Section I. — Administration centrale.	203
§ 1. — Le Parlement.	204

Section II. — Administration publique.	
1. Les Ministres.	210
2. Les Sous-Secrétaires d'Etat.	210
3. — Le Conseil d'Etat.	210
I. Résumé historique.	210
II. Organisation.	210
III. Attributions.	210
IV. Formes des délibérations.	210
Section II. — L'Administration locale.	
1. — La division territoriale locale.	
2. — Le Département, division de l'Etat.	
a) Résumé historique.	210
b) La circonscription territoriale du Département.	213
c) Le Préfet.	215
I. Règles d'organisation.	217
II. Attributions.	217
III. Actes du Préfet. — Leur force exécutoire.	217
IV. Recours.	217
d) Le Secrétaire général de la Préfecture.	216
e) Le Conseil de Préfecture.	217
f) Le Conseil général agent de l'Etat.	219
g) La Commission départementale agent de l'Etat.	219
h) Le Département de la Seine.	219
§ 3. — L'Arrondissement.	219
a) Résumé historique.	219
b) Le Sous-Préfet.	219
c) Le Conseil d'arrondissement.	219
I. Règles d'organisation.	219
II. Règles de fonctionnement.	219
III. Attributions.	219
§ 3. — La Commune division de l'Etat.	264
a) Résumé historique.	264
b) La circonscription de la Commune.	266
c) Le Conseil municipal agent de l'Etat.	271
d) Le Maire agent de l'Etat.	271
CHAPITRE XI. — Organisation du Départe-	

ment.	
§ 1. — Le Conseil général	274
I. Règles d'organisation	275
II. Règles de fonctionnement	276
III. Attributions	282
a) Exercice des droits	286
b) Intérêts du Département	288
c) Contrôle	290
IV. Actes et force exécutoire	291
V. Nullités et voies de recours	292
Appendice	
§ 2. — La Commission départementale	
I. Règles d'organisation	301
II. Règles de fonctionnement	302
III. Attributions	303
IV. Actes et force exécutoire	304
V. Nullités et voies de recours	305
§ 3. — Le Préfet	
4. — Appendices	
I. Conférences interdépartementales	
II. Cas particuliers	
1° Département de la Seine	308
2° Territoire de Belfort	308
CHAPITRE XII. — L'organisation de la Commune	310
§ 1. — Le Conseil municipal	311
I. Règles d'organisation	313
II. Règles de fonctionnement	313
III. Attributions	318
IV. Actes et force exécutoire	319
V. Nullités et voies de recours	320
§ 2. — Le Maire et les adjoints	320
I. Règles d'organisation	320
II. Attributions	325
III. Actes et force exécutoire	325
IV. Contrôle	327
V. Recours	328
§ 3. — Appendices	350
I. Intérêts communs à plusieurs communes	350
II. Sections de communes	353
III. Cas particuliers	354

1° Paris	354
2° Lyon	357
3° Marseille	357
4° Villes comptant plus de 40.000 habitants	357
CHAPITRE XIII. — Les Etablissements publics et d'utilité publique	388
§ 1. — Les Etablissements publics	388
§ 2. — Les Etablissements d'utilité publique	371
TROISIÈME PARTIE : Les Droits des personnes administratives	370
PREMIÈRE DIVISION : Les Droits de puissance publique	376
CHAPITRE XIV. — Les Droits de Police	376
Section I. — Le contenu des droits de Police	376
§ 1. — Généralités	376
§ 2. — Police générale	386
I. Bon ordre	387
II. Sécurité	387
III. Salubrité	391
§ 3. — Polices spéciales	398
1° Etablissements dangereux, incommodes ou insalubres	398
2° Mines, minières et carrières	402
3° Eaux	409
I. Eaux fluviales	409
II. Sources	416
III. Cours d'eau non navigables, ni flottables	411
IV. Sources minérales	415
4° Récoltes	415
5° Matières diverses	417
Section II. — Limite des droits de police	418
§ 1. — Les Déclarations des Droits	418
§ 2. — I. De l'Égalité	430
§ 3. — II. La liberté : Généralités	436
§ 4. — La liberté individuelle et ses restrictions	437

5. — La liberté de religion : le droit de pétition et ses voies .....	454
6. — La liberté et la police des cultes .....	448
7. — La liberté et la police de l'enseignement .....	481
8. — Liberté et police de la presse .....	501
9. — Liberté et police des réunions .....	509
10. — Liberté et police des associations .....	514
11. — Liberté et police du travail, du commerce et de l'industrie .....	541
§ 12. — III. Le droit de propriété ; sa police .....	557
<b>CHAPITRE XV. — Le Domaine public</b> .....	562
§ 1. — Le Domaine public de l'Etat .....	562
I. Les Biens du domaine public .....	562
A) La distinction du domaine public et du domaine privé .....	562
B) Quels biens appartiennent au domaine public de l'Etat .....	570
a) Biens énumérés par des textes .....	571
1° Domaine public maritime .....	572
2° Domaine public fluvial .....	575
3° Domaine public terrestre .....	579
b) Critérium de la domanialité publique .....	580
C) Régime légal des biens du domaine privé .....	582
1° Actes déterminatifs de la domanialité publique .....	585
I. Domaine public maritime .....	586
II. Domaine public fluvial .....	587
III. Domaine public terrestre .....	588
2° Conservation et protection du domaine public .....	598
3° Inaliénabilité et imprescriptibilité du domaine public .....	606
4° Concessions .....	613
II. Créances de l'Etat dérivant de la puissance publique .....	629
III. Dettes de l'Etat dérivant de la puissance publique .....	649

a) Dettes publiques .....	649
1° Responsabilité de l'Etat à raison de ses services et de ses agents .....	635
2° Règles applicables aux dettes de l'Etat puissance publique .....	658
<b>§ 2. — Le Domaine public du Département</b> .....	661
I. Biens .....	661
II. Créances .....	665
III. Dettes .....	665
<b>§ 3. — Le Domaine public de la Commune</b> .....	668
I. Biens .....	668
II. Créances .....	689
III. Dettes .....	698
<b>CHAPITRE XVI. — Les Travaux publics</b> .....	698
§ 1. — Caractères distinctifs des Travaux publics .....	698
§ 2. — Exécution des Travaux publics .....	709
a) Décisions et agents .....	709
b) Procédés juridiques d'exécution .....	711
I. Régie .....	712
II. Entreprise .....	712
III. Concession .....	724
c) Fonds qui subviennent aux Travaux publics .....	744
§ 3. — Effets des Travaux publics à l'égard des tiers .....	747
a) Obligations imposées aux tiers .....	747
1° Plus-value .....	749
2° Occupation temporaire .....	753
b) Droits des tiers : indemnités pour dommages .....	758
<b>§ 4. — Les Associations syndicales</b> .....	770
I. Associations syndicales forcées .....	777
II. Associations syndicales libres .....	778
III. Associations syndicales autorisées .....	779
<b>CHAPITRE XVII. — Les marchés de fournitures</b> .....	784
<b>CHAPITRE XVIII. — L'Expropriation pour cause d'utilité publique</b> .....	788
§ 1. — Notions générales et résumé historique .....	788

§ 2. — Quels biens sont susceptibles d'expropriation	795
3. — Qui peut exproprier	799
4. — Notion de l'utilité publique	800
5. — La déclaration d'utilité publique	801
6. — Désignation des immeubles à exproprier	807
§ 7. — Translation de la propriété	806
a) Cession amiable	807
b) Jugement d'expropriation	807
§ 8. — Fixation de l'indemnité	808
I. Formalités préalables	810
II. Offres de l'Administration	817
III. Du Jury d'expropriation	831
IV. Mission du jury	837
V. Des indemnités	839
VI. Recours	844
VII. Interprétation	845
§ 9. — Paiement de l'indemnité et prise de possession	846
§ 10. — Dispositions particulières	849
1° Actes relatifs à l'expropriation	849
2° Droit de préemption	850
3° Cas urgents	853
4° Travaux de la guerre et de la marine	854
11. — Expropriation avec le petit jury	854
12. — Expropriation indirecte	856
13. — Appendice : Réquisitions militaires	858
<b>CHAPITRE XIX. — Les Impôts</b>	860
1. — Notions générales	860
2. — Impôts directs	871
a) Etablissement des impôts directs	872
b) Assiette et régime des impôts directs	873
I. Impôt foncier	873
1° Impôt foncier sur la propriété non bâtie	874
2° Impôt sur la propriété bâtie	882
II. Impôt personnel mobilier	885
III. Impôt des portes et fenêtres	889
IV. Impôt des patentes	891
V. Taxes assimilées	896

1° Taxes des biens de main-morte	896
2° Taxes somptuaires	897
3° Taxes diverses	898
c) Répartition	898
d) Recouvrement	901
e) Contentieux et réclamations	904
§ 3. — Impôts indirects	908
a) Droits d'enregistrement et taxes accessoires	908
I. Droits d'enregistrement proprement dits	908
II. Timbre	916
III. Taxes sur les valeurs mobilières	920
b) Droits de douane	924
c) Contributions indirectes proprement dites	927
§ 4. — Revenus de l'Etat autres que les impôts	933
§ 5. — Les Finances du Département	938
I. Impôts directs	938
II. Impôts indirects	940
III. Revenus autres que les impôts	940
§ 6. — Les Finances de la Commune	941
I. Impôts directs	941
II. Impôts indirects	949
III. Revenus autres que les impôts	952
<b>DEUXIEME DIVISION.</b>	
<b>CHAPITRE XX. — Les droits de personne privée</b>	
§ 1. — Généralités	953
§ 2. — L'Etat personne de droit privé	955
I. L'Etat propriétaire	955
II. L'Etat créancier	961
III. L'Etat débiteur	962
IV. L'Etat plaideur	963
§ 3. — Le Département personne privée	966
I. Le Département propriétaire	966
II. Le Département créancier	967
III. Le Département débiteur	967
IV. Le Département plaideur	967
§ 4. — La Commune personne privée	968
I. La Commune propriétaire	968

II. La Cour des Comptes	1075
III. La Cour des Comptes	1076
IV. La Cour des Comptes	1077
§ 5. — L'Établissement public	1080
<b>QUATRIÈME PARTIE. — Des obligations des personnes administratives</b>	
<b>CHAPITRE XXI. — L'Assistance</b>	
§ 1. — L'Assistance obligatoire	
a) Assistance donnée à l'enfance	
b) Assistance donnée aux vieillards, infirmes et incurables	
c) Assistance médicale gratuite	
§ 2. — L'Assistance facultative	1085
I. Assistance par l'État	1086
II. Assistance par le Département	1087
III. Assistance par la Commune	1088
IV. L'Assistance publique à Paris	1090
<b>CHAPITRE XXII. — La Prévoyance</b>	
I. Établissements publics	1092
1 <sup>o</sup> Caisse des invalides de la marine	1092
2 <sup>o</sup> Caisse nationale de retraites pour la vieillesse	1094
3 <sup>o</sup> Caisse nationale d'épargne	1096
4 <sup>o</sup> Caisses d'assurances	1097
5 <sup>o</sup> Comités des habitations à bon marché	1099
II. Œuvres privées (Caisses d'épargne, Sociétés de secours mutuels, etc.)	1100
<b>CHAPITRE XXIII. — Le Crédit</b>	
<b>CHAPITRE XXIV. — La Comptabilité publique : le Budget</b>	
§ 1. — Le budget de l'État	1032
a) Notions générales	1032
b) Conditions d'un budget bien fait	1034
c) Préparation, examen et vote, exécution, contrôle de l'exécution du budget	1046
§ 2. — Budget du département	1063
§ 3. — Budget de la Commune	1071
<b>CINQUIÈME PARTIE. — Le Contentieux administratif</b>	

<b>CHAPITRE XXV. — La Juridiction administrative</b>	
§ 1. — Généralités	1079
§ 2. — Séparation entre l'Administration et les Tribunaux judiciaires	1081
§ 3. — Distinction des Tribunaux judiciaires et des Tribunaux administratifs	1089
§ 4. — Séparation de l'Administration et des Tribunaux administratifs	1100
§ 5. — Théorie des conflits	1110
<b>CHAPITRE XXVI. — Les divers contentieux administratifs</b>	
§ 1. — Généralités	1120
§ 2. — Contentieux de pleine juridiction	1130
§ 3. — Contentieux de l'annulation	1135
I. Résumé historique	1135
II. Conditions de recevabilité	1141
III. Conditions de succès	1164
IV. De l'arrêt d'annulation	1175
§ 4. — Contentieux de l'interprétation	1177
§ 5. — Contentieux de la répression	1181
<b>CHAPITRE XXVII. — Les Tribunaux administratifs</b>	
§ 1. — Résumé historique	1185
§ 2. — Le Conseil d'État comme Tribunal	1191
§ 3. — Le Conseil de Préfecture comme Tribunal	1201
§ 4. — De la Juridiction ministérielle	1202
<b>CHAPITRE XXVIII. — La Procédure suivie devant les Tribunaux administratifs</b>	
§ 1. — Généralités	1209
§ 2. — Procédure suivie devant le Conseil d'État	1216
§ 3. — Procédure suivie devant les Conseils de Préfecture	1216